

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°14/AONO/CFC/CIPM/2024 DU 13 SEPTEMBRE 2024 POUR L'EXTENSION DE LA VIDEOSURVEILLANCE DANS LES AGENCES DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN DE MAROUA, GAROUA, EBOLWA ET BERTOUA.

1. Objet

Le Directeur Général du Crédit Foncier du Cameroun lance un avis d'appel d'offres ouvert pour l'extension de la vidéo surveillance dans les agences du Crédit Foncier du Cameroun.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent appel d'offres comprennent l'extension de la vidéosurveillance dans les agences de Maroua, Garoua, Bertoua et Ebolowa.

3. Cout Prévisionnel

Le cout prévisionnel à l'issue des études préalables est de vingt-deux millions cinq cent treize mille deux cent huit (22 513 208) FCFA TTC reparté en une tranche.

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises du domaine ayant leurs sièges sociaux au Cameroun.

5. Financement

Les prestations, objet du présent appel d'offres sont

financées par le budget du Crédit Foncier du Cameroun, exercice 2024, ligne « Aménagement, Installations et Agencements ».

6.Consultation du Dossier

Le Dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, auprès du Service des Marchés et Approvisionnement sis au 2ème étage, porte 202 de l'immeuble siège du Crédit Foncier du Cameroun, Tél. : 222 23 52 17, Fax : 222 23 52 21.

7.Acquisition du Dossier

Le Dossier de consultation peut être obtenu dès publication du présent avis au Service des Marchés et Approvisionnement sis au 2ème étage, porte 202 de l'immeuble siège du Crédit Foncier du Cameroun Tél. : 222 23 52 17, Fax : 222 23 52 21, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de 50 000 (cinquante mille) francs CFA payable au compte CAS- ARMP n°33598800001-89 ouvert à cet effet auprès des agences de la banque BICEC.

8.Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six copies marqués comme tels, devra parvenir au Service du Courrier et de la Relance sis au 8ème étage, porte 814 de l'immeuble siège du Crédit Foncier du Cameroun Tél. : 222 23 52 17, Fax : 222 23 52 21, au plus tard le **07 Octobre 2024 à 11h** et devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°14/AONO/CFC/CIPM/2024 DU 13 SEPTEMBRE 2024 POUR L'EXTENSION DE LA VIDEO SURVEILLANCE DANS LES AGENCES DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN DE MAROUA, GAROUA, EBOLOWA ET BERTOUA. »

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9.Delai de Livraison

Les travaux fixés devront être réalisés en quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, d'un montant égal à quatre cent cinquante mille deux cent soixante-cinq (450 265) F CFA. Cette caution de soumission devra être établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et valable pendant cent vingt (120) jours à compter de la date originale de remise des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou par une autorité compétente conformément au règlement particulier de l'appel d'offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date de remise des offres.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera le même jour que celui de la date limite de remise des offres à l'immeuble siège du Crédit Foncier du Cameroun, dans la salle de réunion sise au 5ème étage, porte 502, à 12 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics du Crédit Foncier du Cameroun.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du DAO sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera suivant les critères ci-après :

□ Critères éliminatoires :

a) Absence ou non-conformité d'une des pièces du dossier

administratif dans un délai de 48 heures suivant l'ouverture des offres ;

- b) Absence de la caution de soumission timbrée ;
- c) Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- d) Non-conformité aux spécifications minimales exigées ;
- e) Défaut de renseignement d'un prix unitaire quantifié ;
- f) Note technique inférieure à 70% ;
- g) Absence du sous détail des prix ;
- h) Offre financière non conforme.

□ Critères essentiels :

- a) Présentation générale des dossiers (reliure, pagination, pièces dans l'ordre) ;
- b) Les références du soumissionnaire dans les prestations similaires assorties des justificatifs ;
- c) Les chiffres d'affaires des trois dernières années ;
- d) La capacité financière ;
- e) Le délai de livraison ;
- f) L'approche méthodologique ;
- g) L'expérience du personnel du soumissionnaire ;
- h) L'attestation de visite de site.

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre satisfait à l'ensemble des critères éliminatoires et évaluée la moins disante.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au plus tard dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres auprès de la Direction des Affaires Générales / Sous-direction du Patrimoine et des Archives, sis au 2ème étage de l'immeuble siège, porte 202, tel : 222 23 02 37 / 222 23 52 17, Fax : 222 23 52 21.

YAOUNDE Le 13-09-2024
Le DIRECTEUR GÉNÉRAL
MISSI Jean Paul